



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des technologies de l'information et de la communication

Première session  
19-21 novembre 2008  
Bangkok

**STRATÉGIE DES INSTITUTIONS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES  
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**CENTRE ASIE-PACIFIQUE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT) utilise de plus en plus les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses stratégies et activités pour promouvoir le transfert de technologie dans la région.

Le présent document contient un historique des principales activités du Centre où l'accent est mis sur l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de la prestation de services d'aide au transfert de technologie aux petites et moyennes entreprises (PME), de la promotion des systèmes d'innovation nationaux, de l'innovation écologique locale, du réseautage au niveau communautaire et de l'échange de données d'expérience sur le transfert de technologie. Des informations sont fournies à jour sur plusieurs programmes faisant appel aux TIC lancés depuis 2000.

Le rôle des TIC dans la planification et la gestion efficaces des processus de transfert de technologie est décrit et le secrétariat présente une analyse des difficultés rencontrées dans l'exécution des initiatives de transfert de technologie faisant appel aux TIC dans la région, en particulier dans les pays les moins avancés.

Trois nouveaux programmes faisant appel aux TIC destinés à renforcer les capacités de transfert de technologie des pays de la région sont décrits. Ils visent à : a) promouvoir l'innovation dans les instituts de recherche-développement de la région, b) développer le savoir-faire national pour la prestation de services consultatifs aux PME aux fins de la planification et de l'exécution des projets de transfert de technologie et c) renforcer les capacités des pays relatives aux systèmes d'innovation nationaux.

Le Comité souhaitera peut-être étudier la stratégie qu'applique le Centre pour promouvoir le transfert de technologie à l'aide des TIC, examiner l'exécution des activités du Centre dans ce domaine et fournir au secrétariat des directives quant à l'orientation future de son programme.

TABLE DES MATIÈRES

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction .....   | 1           |
| I. INITIATIVES DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN VUE DE DIFFUSER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ..... | 1           |
| II. UTILISATIONS DES TIC POUR UNE GESTION EFFICACE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE .....   | 7           |
| III. PROGRAMMES FAISANT APPEL AUX TIC POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE   |             |
| IV. QUESTIONS À EXAMINER .....   | 11          |

## Introduction

1. Le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) est un organe subsidiaire de la CESAP et a, par conséquent, la même composition que cette dernière. Créé par les résolutions 159 (XXXI) et 164 (XXXII) de la Commission en date, respectivement, du 6 mars 1975 et du 31 mars 1976, il s'appelait au départ le Centre régional de transfert de technologie (CRTT). Après que le Gouvernement indien eut proposé d'accueillir le Centre, le siège du CRTT a été inauguré à Bangalore (Inde), le 16 juillet 1977. Dans sa résolution 243 (XLI) en date du 29 mars 1985, la Commission a donné au Centre son nom actuel aux termes des statuts figurant en annexe à cette résolution. Le CAPTT a été réinstallé à New Delhi le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

2. Le Centre a pour but d'aider les membres et membres associés de la CESAP en renforçant leur capacité à : a) créer et gérer des systèmes d'innovation nationaux, b) concevoir, transférer, adapter et appliquer des technologies, c) améliorer les termes du transfert de technologie et d) repérer les technologies utiles à la région et en favoriser la conception et le transfert. En s'acquittant de son mandat, le Centre met l'accent sur la coopération Sud-Sud et entretient des liens étroits avec les principaux producteurs et utilisateurs de technologie, ainsi qu'avec des centres qui gèrent la conception, le transfert et l'utilisation des technologies. Le Centre entretient en outre des liens actifs avec des coordonnateurs nationaux pour assurer une prestation efficace de ses services.

3. Le Centre est doté d'un comité technique composé d'experts originaires de pays membres et membres associés de la CESAP et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Comité technique a pour tâche de conseiller le directeur du Centre au sujet de l'élaboration du programme de travail et d'autres questions techniques concernant les activités du Centre. Les rapports des réunions du Comité technique sont soumis au Conseil d'administration pour approbation.

4. Le Conseil d'administration du CAPTT se compose de représentants nommés par les membres et membres associés de la CESAP. Ils sont élus par la Commission pour une période de trois ans et sont rééligibles. Les membres du Conseil d'administration pour la période 2008-2011 sont le Bangladesh, la Chine, Fidji, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Pakistan, Sri Lanka, la Thaïlande, Vanuatu et le Vietnam. Le Conseil siège au moins une fois par an pour examiner l'administration et les états financiers du CAPTT et l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif présente un rapport annuel qui, après adoption par le Conseil d'administration, est soumis à la Commission à sa session annuelle.

### **I. INITIATIVES DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN VUE DE DIFFUSER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

5. Pendant ces premières années d'activité (1977-1984), le CAPTT fonctionnait essentiellement en tant que centre d'information sur la technologie. De 1985 à 1989, il a exécuté des programmes de plus vaste portée portant notamment sur la gestion et l'utilisation des technologies. Le programme sur

la gestion des technologies était financé par le Gouvernement japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Dans le cadre de ses programmes, le Centre a sensibilisé les décideurs à l'importance de la technologie pour le développement national. Il a en outre formulé et largement diffusé des méthodes, des principes directeurs et des plans pour promouvoir le développement technologique, le transfert de technologies et leur utilisation dans la région. Il a publié des livres et des monographies sur la gestion du transfert de technologie, le développement technologique et la recherche industrielle, ainsi que des études de pays sur les politiques et la planification dans le domaine de la technologie, des manuels de référence et des analyses pour l'élaboration d'initiatives et de politiques pour le développement de la technologie. L'objectif était d'aider les décideurs à éviter le piège d'une approche fragmentée et non coordonnée du développement technologique.

6. Le programme du CAPTT sur l'utilisation des technologies, financé aussi par le PNUD, visait à démontrer l'utilité des moyens de mise en relation directe des utilisateurs potentiels et des fournisseurs (par exemple les foires, les missions et les ateliers technologiques et les contacts personnels. L'accent était mis sur la promotion, le transfert et l'utilisation de technologies commercialement viables dans des secteurs prioritaires, notamment l'agro-industrie, la construction à coût modéré, les énergies renouvelables, la conservation d'énergie, les biotechnologies et la microélectronique.

7. À la fin des années 80 et tout au long des années 90, le Centre a commencé à mettre de plus en plus l'accent sur le renforcement des capacités tant en niveau institutionnel qu'à celui des entreprises. Les efforts ont été axés sur le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de transfert de technologie et de promotion de techniques écologiquement rationnelles par l'accès à l'information sur le transfert de la technologie et sa diffusion à travers des réseaux.

8. Au cours de cette période, avec un appui du Gouvernement allemand, apporté par l'intermédiaire de l'Agence allemande de coopération technique, le Centre s'est de plus en plus consacré au renforcement des capacités technologiques des PME, à la promotion de la recherche-développement et à la coopération entre les entreprises. C'est aussi dans les années 90 qu'a eu lieu l'évolution vers la « nouvelle économie » et l'adoption de « nouvelles méthodes de gestion », grâce à la croissance explosive d'applications abordables des technologies de l'information et de la communication.<sup>1</sup>

9. Un souci majeur, en particulier au sein des PME, était de réduire les coûts du transfert de technologie. Des données empiriques émanant de nations développées donnaient à penser qu'un déploiement intelligent d'outils TIC pouvait conduire à leur baisse. Le cycle de vie plus court des

---

<sup>1</sup> L'expression « technologie de l'information et de la communication » s'entend dans le présent ouvrage comme englobant, selon qu'il convient, les technologies de l'espace.

technologies et des changements fréquents sur les marchés faisaient qu'il était impératif que les PME achèvent rapidement le processus de transfert de technologie pour pouvoir tirer parti de la technologie transférée avant qu'elle ne soit remplacée par une nouvelle. Les TIC réduisent le temps consacré à la recherche, à la sélection, à la négociation, à l'établissement de calendriers, à l'exécution et à la mise en service.

10. Depuis 2000, le Centre a lancé plusieurs programmes faisant appel aux TIC dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faciliter les initiatives de transfert de technologie pour les PME. En consultation avec ses membres, il a conçu le vaste site web Technology4sme ([www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net)) pour faciliter le transfert de technologie dans la région. Ce site est doté d'une base de données affichant des offres et des demandes de technologie, ce qui a favorisé l'émergence d'un marché en ligne de la technologie qui pourrait accélérer la phase de recherche de tout projet de transfert de technologie. En outre, le site web fournit des informations sur les nouvelles technologies, le marché, des liens pour contacter des partenaires aux fins de transfert de technologie et des connaissances de base et pratiques sur le processus.

11. Le CAPTT a créé un autre site web, appelé Business-Asia ([www.business-asia.net](http://www.business-asia.net)) pour compléter Technology4sme. Ce site web a été conçu pour centraliser les idées, les informations et les ressources relatives aux entreprises technologiques de la région de l'Asie et du Pacifique, en particulier au profit des PME. La conception et le lancement de ces sites web ont été financés par le Gouvernement allemand par le biais de l'Agence allemande de coopération technique.

12. Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, Technology4sme affichait environ 500 offres et 270 demandes. La base de données contenait en outre des informations utiles sur les technologies pour la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et le relèvement des populations sinistrées. Les technologies couvraient un large éventail d'utilisations allant de la construction de logements à l'épreuve des séismes et de réseaux sans fil pour faciliter les opérations de secours, aux cuisinières fonctionnant à l'énergie solaire et aux systèmes de purification de l'eau destinés aux camps pour sinistrés. Un guide des technologies pour la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets a été élaboré et sera largement diffusé dans la région sur les sites web du CAPTT ([www.apcct.org](http://www.apcct.org) et [www.technology4sme.net](http://www.technology4sme.net)). Le Centre diffusera également de telles informations auprès de ministères et d'organisations non gouvernementales concernés par le biais du groupe de la réduction de la vulnérabilité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

13. La base de données contenait aussi des informations sur plus de 50 technologies portant sur diverses formes d'énergie renouvelable telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et l'énergie marémotrice, l'énergie hydraulique et la biomasse. À cet égard, plusieurs cas de facilitation du transfert de technologie peuvent être cités. Une PME de Maharashtra (Inde) a entamé des discussions avec une entreprise moscovite pour obtenir une technologie devant servir à fabriquer du gaz à base de paille de riz et des briquettes de combustible à partir d'eaux usées et de

déchets organiques municipaux. Une grande entreprise indienne basée à Mumbai recherchant une technologie qui permettrait de produire de l'électricité à partir de cendres volantes de balle de riz a été présentée à une entreprise de Baroda (Inde). Une PME de l'Haryana (Inde) a contacté une université de Bangkok pour obtenir une technologie de génération d'électricité à partir du biogaz. Une PME basée à Chittagong (Bangladesh) a engagé des contacts avec un important organisme public indien pour obtenir un procédé de fabrication de convertisseurs solaires pour faire fonctionner des pompes à eau. Des négociations ont également eu lieu entre une PME de l'Haryana spécialisée dans les techniques de soudage et une jeune entreprise française en vue de produire des turbines éoliennes pour le marché indien de l'énergie éolienne. Les sites web ont également permis à des PME de la région d'améliorer leur compétitivité grâce à un meilleur accès à l'information sur les technologies novatrices et les meilleures pratiques à l'usage des PME.

14. Le Réseau Asie-Pacifique pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales est une autre initiative faisant appel aux TIC lancée par le Centre en coopération avec le Département de la science et de technologie de la province de Hubei à Wuhan (Chine) et le Ministère chinois de la science et de la technologie. Ce réseau ([www.apctt-tm.net](http://www.apctt-tm.net)) relie 14 pays de la région (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam). L'objectif est d'aider les pays membres à développer la médecine traditionnelle et à promouvoir la coopération industrielle et technique dans ce domaine, ainsi qu'à diffuser des informations.

15. En réponse à une demande formulée par les membres à la cinquante-huitième session de la Commission,<sup>2</sup> le Réseau d'information biotechnologique pour l'Asie, qui compte 13 participants (Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam), autre initiative faisant appel aux TIC lancée par le CAPTT, a été lancé. Il a pour but de faciliter l'échange de connaissances, le développement technologique, le transfert de technologie et la promotion de l'industrie biotechnologique au moyen d'un mécanisme faisant appel aux TIC, en mettant en contact les membres de la communauté biotechnologique. Il assure aux spécialistes des biotechnologies un accès facile au réseau et à l'information, favorisant la coopération internationale dans le domaine de la recherche-développement sur les technologies et créant des possibilités de transfert de technologie.

16. Pour renforcer ces initiatives, le CAPTT a, au cours des trois dernières années, organisé une réunion de parties prenantes et deux réunions consultatives et exécuté 15 programmes de formation sur le transfert de technologies et l'utilisation des TIC. Plus de 850 personnes originaires de 14 pays membres ont participé à ces programmes.

---

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément n° 19 (E/2002/39-E/ESCAP/1264)*, par. 174.

17. Parmi les participants, figuraient plus de 250 représentants des intermédiaires nationaux pour le transfert de technologie, des organismes œuvrant pour le développement des PME, des PME, des universités et des instituts de recherche-développement. Ces participants ont été initiés à l'utilisation des sites Web Technology4sme et Business-Asia. Le CAPTT a produit deux manuels de formation intitulés *Technology Market* et *Business Asia Network* pour aider les pays membres à continuer de former de manière indépendante le personnel concerné des PME locales et les intermédiaires opérant dans le domaine de la technologie à l'utilisation des deux sites Web. Ces manuels non seulement présentent l'architecture de chaque site mais fournissent des explications simples pour les usagers et les administrateurs de site.

18. Les deux sites sont à présents très utilisés dans la région et plusieurs pays se sont déclarés désireux de se doter de sites Web pour faciliter le transfert de technologie, ou de relier les sites dont ils sont déjà dotés aux portails du CAPTT. La Chine et l'Inde ont déjà créé leurs propres sites Web en prenant Technology4sme comme modèle. Il s'agit, en Inde, du site Technology Bureau for Small Enterprises (Bureau technologique pour les petites entreprises) conçu en partenariat avec la Banque indienne pour le développement des petites industries et du Shanghai Technology Transfer and Exchange (bourse de transfert et d'échange de technologie de Shanghai) et du Nanjing International Technology Transfer Centre (Centre international de transfert de technologie de Nanjing) en Chine.

19. Les pays membres ont indiqué que les deux sites jumeaux étaient utiles et qu'ils comptaient s'en servir pour dispenser une formation à leur PME. Par exemple, le Ministère thaïlandais de la science et de la technologie a exécuté, de concert avec l'Office national de promotion des petites et moyennes entreprises, des programmes de formation nationaux en langue locale à l'utilisation des deux sites Web. Les programmes ont été gérés par des spécialistes locaux formés par le CAPTT. À Sri Lanka, le Centre d'ingénierie et de recherche-développement et l'Institut des technologies industrielles dispenseront eux aussi aux PME une formation à l'utilisation efficace des deux sites Web.

20. Le CAPTT a également exécuté des activités consacrées au renforcement des capacités de transfert de technologie des intermédiaires et des PME qui ont contribué à façonner les dispositifs de transfert de technologie dans la région. Des cours de formation complets à la planification et à la réalisation des transferts de technologie pour les entreprises à l'échelle internationale ont été organisés en même temps que des stages pratiques de formation à la création de sites Web destinés à promouvoir le renforcement des capacités technologiques. Le Bangladesh a demandé au CAPTT de l'aider à créer un centre national de transfert de technologie (voir le document E/ESCAP/64/23). Le CAPTT a fourni les services consultatifs requis et continuera d'apporter son aide jusqu'à ce que le nouveau centre devienne opérationnel.

21. Le Technology Information Tracking and Unified Data Extraction search engine pour l'Asie et le Pacifique (connu aussi sous le nom d'APTITUDE) est une autre initiative dans le domaine des

TIC lancée par le CAPTT. Cet outil de recherche a été créé pour permettre aux acheteurs et aux vendeurs de technologies d'accéder à la base de données du CAPTT et d'autres bases de données connexes (du domaine public) dans les pays membres. Il diffère d'autres moteurs de recherche populaires sur le Web du fait de la spécificité des résultats qu'il fournit. Il est programmé pour passer au crible une série de bases de données technologiques accessibles en ligne dans la région de l'Asie et du Pacifique. En outre, il limite la recherche à des pages cibles déterminées du site Web au lieu d'extraire tout le contenu du site. Cette méthode permet de produire des renseignements concrets utiles pour les utilisateurs. À l'heure actuelle, le Technology Information Tracking and Unified Data Extraction search engine pour l'Asie et le Pacifique permet d'effectuer des recherches non seulement dans la base de données Technology4sme du CAPTT mais aussi dans une base de données indienne, deux bases de données chinoises et une base de données japonaise. D'autres bases de données du domaine public se trouvant dans la région seront ajoutées progressivement.

22. Le CAPTT continue de promouvoir le concept de base, les orientations et les mécanismes d'appui des systèmes d'innovation nationaux. Plus de mille participants, y compris des représentants de gouvernement, de différentes branches d'activité économique, d'universités et d'instituts de recherche-développement ont été formés aux principes de base et aux orientations des systèmes d'innovation national et à leurs liens avec les systèmes d'innovation sectoriels et sous-nationaux. Un aspect important de cette initiative est la création du Centre de documentation en ligne sur les systèmes d'innovation nationaux de l'Asie Pacifique ([www.nis.apctt.org](http://www.nis.apctt.org)) et son intégration dans le site Web du CAPTT. Le Centre de documentation stocke des informations sur les pratiques des systèmes d'innovation nationaux, ainsi que sur les matériels de référence connexes relatifs aux cadres directifs et aux mécanismes d'appui existant dans la région. Son site Web est actuellement mis à jour avec l'ajout d'informations de base et de pratiques exemplaires relatives à la recherche, à la présentation et à la diffusion d'innovations locales. À travers des projets financés par le Gouvernement indien, le CAPTT s'emploie à promouvoir de telles modalités dans le cadre des efforts visant à favoriser le développement inclusif et l'entreprise sociale.

23. Le périodique phare du CAPTT, l'*Asia Pacific Tech Monitor* est publié tous les deux mois en tant que guide de la nouvelle économie en cours de mondialisation dont l'innovation est le moteur. Chaque numéro a un thème. Par exemple celui de mai-juin 2008 traite de l'innovation dans l'industrie par les TIC et des droits de propriété intellectuelle. Les pages jaunes, section de l'*Asia Pacific Tech Monitor* consacrée aux entreprises, contient un chapitre intitulé « Mentorat économique » qui donne des directives sur des sujets tels que la création d'entreprise, le financement de la création d'entreprise, la gestion de l'innovation, le transfert de technologie et l'éco-productivité. Il contient également une section sur les ouvertures technologiques, où sont affichées les offres et les demandes de technologie, grâce à laquelle les services de transfert de technologie du Centre sont présentés et facilités.

24. Dans le cadre du Value Added Technology Information Service (VATIS), le Centre publie cinq périodiques bimensuels à savoir *Non-conventional Energy, Waste Management* (anciennement *Waste Technology*), *Biotechnology*, *Food Processing* and *Ozone Layer Protection*. La principale fonction du Service est la compilation d'informations issues de la presse écrite, de sites Web et de services de courrier électronique. Trois des périodiques susmentionnées sont publiés avec l'appui et la coopération d'institutions spécialisées. *Ozone Layer Protection* est produit avec le soutien financier du Groupe ozone du Ministère indien de l'environnement et des forêts. Le Biotechnology Consortium India Limited et l'Agence allemande de coopération technique-Services consultatifs en gestion de l'environnement co-publient respectivement *Biotechnology* et *Waste management*.

25. Les versions en ligne des périodiques à orientation technologique du Centre peuvent être consultées à l'adresse [www.techmonitor.net](http://www.techmonitor.net). Les informations figurant dans les anciens numéros de diverses publications du Centre, en particulier dans les périodiques, sont disponibles gratuitement. À la fin de 2008, ces publications ne seront plus publiées que sur le web.

## II. UTILISATIONS DES TIC POUR UNE GESTION EFFICACE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

26. Les TIC remplissent plusieurs fonctions utiles dans la planification et la gestion efficace des processus de transfert de technologie qui consistent à : a) obtenir des informations sur un procédé pour en saisir la nature (fonction d'information), b) modifier la séquence ou rendre possible le parallélisme du processus (fonction séquentielle); c) surveiller l'État et les objets du processus (fonction de contrôle); d) analyser l'État et les objets du processus (fonction d'analyse); e) assurer la coordination des processus dans l'espace (fonction géographique); f) assurer la coordination entre les tâches et les processus (fonction d'intégration); g) obtenir et diffuser des biens intellectuels (fonction de diffusion de biens intellectuels); et h) éliminer les intermédiaires au cours du processus (fonction de désintermédiation).<sup>3</sup>

27. Les sites Web *Technology4sme* et *Business-Asia* aident essentiellement à renforcer la capacité des PME de tirer parti des fonctions d'information, géographique, de diffusion des biens intellectuels et de désintermédiation des TIC. Cela dit, en coopération avec le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, le CAPTT peut aider encore plus les PME en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour leur permettre de tirer parti des fonctions séquentielle, de contrôle, d'analyse et d'intégration des TIC dans le cadre de la planification et de la réalisation des transferts de technologie. Dans ce contexte, les capacités des PME ont besoin d'être renforcées dans les domaines décrits ci-après :

a) Utilisation des TIC pour rechercher non seulement des bases de données sur la technologie mais aussi les bases de données relatives aux entreprises de recherche en ligne sur le marché et des bases de données industrielles, le but étant d'obtenir les renseignements économiques nécessaires pour déterminer comment la technologie envisagée peut améliorer la compétitivité;

---

<sup>3</sup> T.H. Davenport, *Process Innovation: Reengineering Work through Information Technology* (Boston, Harvard Business School Press, 1993).

b) Apprentissage de l'utilisation d'une série d'outils assistés par les TIC, tels que les moyens de recherche en ligne dans les bases de données sur les brevets, les site Web de recherche et les listes d'adresses commerciales, aux fins d'identifier les sources et les récipiendaires potentiels de technologie;

c) Utilisation de la téléphonie sur Internet, de la vidéoconférence et de la téléconférence pour établir des contacts avec des vendeurs et des acheteurs potentiels de technologie afin de réaliser des économies sur les frais de déplacement;

d) Utilisation de services en ligne pour obtenir des informations utiles, telles que des descriptions de sociétés partenaires potentielles, des données sur leur situation financière et le comportement de leur titre en bourse, leur participation à des fusions ou des acquisitions, des renseignements sur la propriété intellectuelle et sur les produits;

e) Utilisation de la téléphonie sur l'Internet et de la vidéoconférence pour communiquer en temps réel avec des partenaires au titre du transfert de technologie inscrits sur une liste sommaire ou déjà agréés de façon à réduire les coûts inhérents à la négociation ou la conclusion d'accords;

f) Utilisation, lorsqu'il en existe, de salles d'arbitrage électronique et d'outils connexes tels que la gestion et la présentation électronique de la documentation justificative, les logiciels de gestion de la documentation justificative, la mise en image de documents et la transcription en temps réel pour accélérer la négociation et la conclusion d'accords;

g) Utilisation d'outils tels que les logiciels informatiques multimédia<sup>4</sup> et de salles de classe virtuelles pour la familiarisation avec les produits;

h) Utilisation de logiciels intégrés de gestion des projets pour planifier les activités d'exécution.<sup>5</sup>

28. Toutefois, même si les possibilités d'utiliser les TIC dans la planification et l'exécution des transferts de technologie sont théoriquement prometteuses, plusieurs facteurs doivent être pris en considération avant de lancer des initiatives faisant appel aux TIC dans la région, notamment dans les pays les moins avancés. Les facteurs qui peuvent déterminer l'acceptation et le recours effectif à de telles initiatives sont l'état de l'infrastructure des TIC dans le pays (fiabilité des réseaux de télécommunication, largeur de bande disponible et coût d'accès), la disponibilité des logiciels et du matériel nécessaires, une connaissance de l'anglais, un personnel qualifié et une culture d'entreprise (favorable ou défavorable). Ces aspects constituent quelques-uns des problèmes clefs posés par l'utilisation des TIC abordés dans le cadre du travail normatif et analytique effectué par la Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de

---

<sup>4</sup> Les logiciels multimédias joignent au texte, l'image, l'animation et le son.

<sup>5</sup> K. Jagoda and K. Ramanathan, "Deployment of information technology for the effective planning and implementation K. Jagoda and K. Ramanathan, referred proceedings of the Australian and New Zealand Academy of Management Operations Management Symposium, Sydney, Australie, 12 et 13 juin 2003

catastrophes de la CESAP; ils doivent également être pris en considération par le CAPTT dans ses efforts pour promouvoir les initiatives dans le domaine des TIC visant à renforcer les capacités de transfert de technologie.

### **III. PROGRAMMES FAISANT APPEL AUX TIC POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

29. À la troisième Réunion du Comité technique du CAPTT, tenue à Bali (Indonésie) le 26 novembre 2007, une des propositions formulées par les pays membres tendait à ce que le Centre lance des programmes qui leur permettraient de tirer parti de leurs expériences respectives pour rendre plus fructueux leurs efforts dans le domaine du transfert de technologie. Au cours de la réunion, le Comité a également donné un aperçu de son programme de travail recommandé pour l'exercice biennal 2008-2009, que son Conseil d'administration avait approuvé à sa troisième session, tenue à Bali le 27 novembre 2007. Les activités proposées dans ce programme peuvent être résumées comme suit:

a) Renforcement de la capacité d'innovation des instituts de recherche-développement de la région de l'Asie et du Pacifique, dans le but de:

- i) Créer un service d'information en ligne pour la recherche-développement qui fournirait des renseignements sur les institutions nodales de recherche-développement, contiendrait un répertoire des principaux chercheurs dans les pays membres et donnerait des détails sur les projets de recherche nécessitant une collaboration;
- ii) Mettre en place un réseau régional de portails Web nationaux pour l'échange d'informations sur la recherche-développement pouvant servir à promouvoir la collaboration dans ce domaine;
- iii) Exécuter des programmes de formation, en association avec des partenaires bien informés et des institutions de recherche-développement de premier plan dans la région, aux fins d'adopter des pratiques exemplaires dans des domaines cruciaux tels que l'élaboration de propositions de recherche-développement, la sélection des projets, leur suivi, le renforcement de la capacité d'innovation des ressources humaines, les systèmes d'information pour la gestion, la commercialisation des résultats de la recherche et la planification et l'exécution de projets de recherche internationaux conjoints;

b) Constitution de la masse critique de compétences dans des institutions nationales telles que les organismes d'appui aux PME, les chambres de commerce et les organismes publics de recherche-développement afin de pouvoir fournir des services consultatifs aux PME pour leur permettre de planifier et d'exécuter des projets de transfert de technologie. Les objectifs concrets de cette activités consistent à:

- i) Établir un manuel complet de formation qui englobe tous les stades du cycle de vie d'un projet international de transfert de technologie;
- ii) Exécuter des programmes de «formation de formateurs» pour renforcer les capacités nationales de prestation de services consultatifs aux PME à tous les stades du cycle de vie d'un projet de transfert de technologie;
- iii) Apporter un appui aux pays membres pour permettre aux personnes qui ont reçu une formation de formateur d'organiser des programmes nationaux de formation en vue de constituer une masse critique de compétences dans chaque pays;
- iv) Créer un site Web d'appui à la formation au transfert de technologie doté d'un manuel de formation et des autres matériels requis, et intégrer ledit site dans les sites Web [Technology4sme](#) et [Business-Asia](#);
- v) Présenter des mesures référence, fondées sur l'expérience d'organismes tels que l'Innovation Relay Centre (Commission européenne), pour l'évaluation de l'efficacité et de l'impact du transfert de technologie;

c) Renforcer les capacités au niveau national pour sensibiliser les décideurs à l'importance, aux principaux éléments, à la stratégie d'application et aux pratiques de gestion des systèmes d'innovation nationaux et à leurs liens organiques avec les systèmes d'innovation sous-nationaux et sectoriels (notamment en matière de biotechnologie et de nanotechnologie). Les objectifs dans ce domaine sont les suivants:

- i) Effectuer, en ce qui concerne les politiques, les mécanismes d'appui et les services des systèmes d'innovation nationaux, une étude sur les méthodes de référence et les bonnes pratiques de ces systèmes et en diffuser les résultats en utilisant le Centre de documentation en ligne des systèmes d'innovation nationaux de la région de l'Asie-Pacifique;
- ii) Utiliser la monographie intitulée « systèmes nationaux d'innovation: le cas de l'Inde » actuellement disponible au Centre de documentation en ligne pour aider les pays à présenter et à faire connaître leurs propres systèmes;
- iii) Diffuser des informations sur l'innovation dans différents domaines d'application et branches d'activités;
- iv) Fournir une assistance et une formation aux pays participants pour leur permettre de créer des centres de documentation en ligne sur les systèmes nationaux d'innovation;
- v) Étouffer de contenu du Centre de documentation en ligne sur les systèmes d'innovation nationaux de l'Asie et du Pacifique et promouvoir son utilisation.

30. Le Gouvernement indien envisage de financer la seconde phase du projet sur les systèmes d'innovation nationaux une fois qu'un accord pour créer un fonds d'affectation spéciale à cet effet aura été conclu avec la CESAP.<sup>6</sup> Le programme proposé de réseautage dans le domaine de la recherche-développement appuierait les initiatives de la CESAP relatives à la sécurité énergétique, à la sécurité alimentaire et aux changements climatiques, y compris le transfert de technologies environnementalement viables financé par l'État, en encourageant la collaboration en matière de recherche-développement et en favorisant une innovation ouverte dans la région de l'Asie et du Pacifique. Tout en consolidant les acquis des initiatives du CAPTT dans le domaine des TIC, le programme de renforcement des capacités de transfert de technologie proposé incorporerait les nouvelles interventions faisant appel aux TIC décrites plus haut. En outre, il permettrait en outre de créer une masse critique de compétences dans le domaine de la planification et de la réalisation des transferts de technologie au niveau des pays, dont les PME pourraient se servir pour renforcer leurs résultats et leur compétitivité. Le projet de renforcement des capacités des systèmes d'innovation nationaux aiderait les pays à se doter d'un cadre directif porteur pour promouvoir les innovations et en assurer la commercialisation effective.

31. Dans sa résolution 64/3 du 30 avril 2008, intitulée «Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique», la Commission a prié la secrétaire exécutive d'établir un mécanisme de coopération institutionnelle, avec la participation active du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologies et des institutions de recherche spécialisées de la région, en vue d'élaborer un programme de coopération en identifiant les activités de développement, de démonstration et de renforcement des capacités afférentes à diverses technologies des énergies renouvelables. Pour répondre à cette demande, le CAPTT a établi un descriptif de projet sur la création d'un mécanisme de coopération institutionnelle à la promotion de l'énergie renouvelable.

#### IV. QUESTIONS À EXAMINER

32. Le Comité souhaitera peut-être fournir au secrétariat de nouvelles directives quant à l'orientation de ses activités futures relatives aux utilisations des TIC aux fins du transfert de technologie dans la région.

33. Étant donné que le Centre apportera sa contribution aux sous-programmes relatifs au commerce et à l'investissement et qu'il recevra l'appui de la Division du commerce et de l'investissement au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Comité souhaitera peut-être aussi donner des directives au Centre quant à l'orientation de son action pendant la période de transition.

- - - - -

---

<sup>6</sup> Voir *Documents official du Conseil économique et social, 2008, supplément n° 16 (E/2008/31)*, par. 204.